

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 103 (1977)
Heft: 9: SIA spécial, no 2, 1977

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Section genevoise

La 132^e assemblée générale de la section, tenue le 31 mars dernier, s'est déroulée sous le signe d'une conjoncture toujours morose, comme l'a relevé le président, M. Roland Favre, dans son rapport. Il est d'autant plus remarquable de constater que l'effectif de la section a connu dans l'exercice écoulé sa plus forte croissance depuis 1972, soit une augmentation de 19 membres, pour un total de 607 membres à fin 1976.

Parmi les activités mentionnées par M. Favre, citons le travail de quatre groupes qui ont élaboré des rapports consacrés à l'architecture : Enseignement de l'architecture — Structures de la profession — Mode de distribution des mandats — Réglementation de l'exercice de la profession. On attend avec intérêt la prochaine publication de ces rapports.

Evoquant les perspectives d'avenir, le président a mentionné l'attention vouée par le comité à la situation du *Bulletin technique* ; il souhaite être associé par la SEATU à l'élaboration de solutions à long terme en ce qui concerne l'avenir de cet organe d'information. Si l'on rapproche cette volonté du jugement porté par M. Favre sur la presse, « ce lien essentiel entre les hommes et ce formateur d'opinions dont le rôle a aujourd'hui une importance économique et sociale », on est fondé à attendre un appui efficace de la part de la section genevoise.

Parmi les questions posées en fin de séance, nous ne mentionnerons la TVA que pour mémoire, la réponse fournie par le secrétaire général de la SIA s'appuyant sur le texte publié en début des présentes Informations SIA.

Une autre préoccupation est constituée par le tarif élevé des assurances que paient les bureaux d'études. M. Zürcher informe l'assemblée que ce sujet a été traité par la société centrale ; les résultats de ses démarches laissent apparaître trois possibilités : 1. La création d'une société propre à la SIA afin d'assurer ses membres : le capital de départ nécessaire est de 10 à 12 millions de francs, ce qui l'exclut d'emblée ; 2. Les pourparlers avec la compagnie Lloyd's en vue de tarifs plus avantageux ont échoué sur l'exigence que tous les contrats soient repris par cette société ; 3. Les bases statistiques sur lesquelles sont calculées les primes ne sont pas connues, de sorte que la SIA s'efforce d'établir avec les six sociétés qui couvrent ce genre de risque en Suisse de meilleurs contacts, en vue de la transparence du matériel statistique.

La soirée a été close par un exposé sur un problème plus général, puisque le journaliste Fernand Gigon a exprimé comment il prévoyait l'avenir de la Chine rouge après Mao.

SVIA

L'assemblée générale ordinaire de la SVIA a bousculé cette année les exigences statutaires, puisqu'elle a été tenue après les délais fixés. La raison de cette dérogation résidait dans le programme chargé du conseiller fédéral Chevallaz, qui entretenait l'assemblée, après la partie officielle, de l'avenir des finances fédérales.

On imagine l'intérêt avec lequel nos membres attendaient ce que notre grand argentier avait à nous dire sur la TVA. S'il a certainement convaincu son auditoire de la nécessité de ramener l'équilibre dans les finances fédérales à la fois par de nouvelles ressources fiscales — la TVA — et par un ralentissement de la croissance des dépenses de l'Etat, M. Chevallaz n'aura probablement pas emporté le morceau en ce qui concerne l'assujettissement de nos professions au nouvel impôt.

De fait, les conséquences de l'introduction de la TVA pour les bureaux d'études dépendront essentiellement des modalités d'application, qui font actuellement l'objet de pourparlers entre la SIA et le département concerné, ainsi que de la façon dont les pouvoirs publics se comporteront lorsqu'ils auront le choix entre l'attribution de travaux ou l'exécution par leurs propres moyens.

On pouvait bien sûr s'attendre à ce que M. Chevallaz subordonne des mesures de soutien à la branche de la construction, que ce soit par des programmes de relance ou par l'encouragement à l'exportation des services, à l'obtention de recettes fiscales accrues. Il est évident que ce fait rend difficile une opposition à la TVA...

Candidatures

M. *André Bortolotti*, ingénieur civil, diplômé EPFL en 1977.
(Parrains : MM. J.-C. Badoux et P. Vernier.)

M. *François Bosshard*, ingénieur mécanicien, diplômé EPUL en 1968.
(Parrains : MM. F. Wyss et G. Spinnler.)

M. *Thierry Carrard*, ingénieur civil, diplômé EPFL en 1975.
(Parrains : MM. D.-L. Genton et Ph. Bovy.)

M. *André-Gilles Dumont*, ingénieur civil, diplômé EPFL en 1977.
(Parrains : MM. M. M. Boubaker et M. Crisinel.)

M. *Alain Gertsch*, ingénieur civil, diplômé EPFL en 1976.
(Parrains : MM. J.-C. Badoux et D. Richardet.)

M. *Claude Rozat*, ingénieur civil, diplômé EPFL en 1977.
(Parrains : MM. D. Richardet et J.-C. Badoux.)

M. *Minh Chau Nguyen*, ingénieur mécanicien, diplômé EPFL en 1970.
(Parrains : MM. V. Truong et F. Baatard.)

Nous rappelons à nos membres que, conformément à l'article 10 des statuts de la SVIA, ils ont la possibilité de faire une opposition motivée *par avis écrit* au Comité SVIA dans un délai de 15 jours. Passé ce délai, les candidatures ci-dessus seront transmises au Comité central de la SIA.

UIA

Sports & Leisure

Aulanko (Finlande), 23-26 août 1977

Le VI^e séminaire international de l'UIA aura lieu sous ce thème, en anglais.

Programme et formules d'inscription au Secrétariat général de la SIA, case postale, 8039 Zurich.

A₃E₂PL

L'annuaire 1977 vient d'être édité ; il recense tous les membres de l'A₃, 2900 environ, indiquant pour chacun d'eux les principales informations dont nous disposons.

Nous avons conçu cet annuaire comme un lien amical et professionnel, le fichier sur ordinateur qui en constitue la source est à la disposition des anciens élèves pour effectuer des tris et des sélections sur l'année de diplôme, le lieu de résidence, etc.

L'annuaire a été envoyé à tous les membres de l'A₃, les anciens élèves qui ne l'auraient pas reçu peuvent le commander au secrétariat de l'A₃E₂PL (33 av. de Cour, 1007 Lausanne).

J. Perrudet
Vice-président A₃E₂PL